Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le TONS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELII

ID: 078-217803808-20240624-20240656-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUI

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M COURTOT, M. CHOLET, Mme RIVIERE, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES:

- Mme CANUS par Sidonie KARM
- M. COLLIN par Hervé CAMARD
- Mme URBAIN par Mélanie RAULT
- M. GIBERT par Alain SENNEUR
- M. BOURGET par Olivier LEPRETRE
- M. ALIOUANE par Amina DEMBRI-COHEN
- M. FALCHETTO par Elise GUERET-MAGNE
- Mme GUERITEAU par Denis COURTOT
- Mme ALLIX par Sylvie BIGAY
- M. LANGLOIS par Thomas LECOT

ABSENTS: M. DEVERS, Mme MANTRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame JANCEK est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT les départs, mises à la retraite, titularisation, avancements de grade et la modification des temps de travail, les nouveaux postes créés, il convient maintenant de supprimer les anciens postes, afin de mettre à jour notre tableau des effectifs.

CONSIDERANT la nécessité de créer :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 34 h hebdomadaires en période scolaires et 131.5h réparties pendant les vacances scolaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et agent de restauration collective.
- 4 postes d'adjoints d'animation à temps non complet à raison de 14h, 14h, 13h et 6h hebdomadaires en périodes scolaires pour occuper les fonctions d'animateur périscolaire

DATE DE CONVOCATION

17 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

17 juin 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS

: 17

REPRESENTÉS: 10

VOTANTS

: 27

ABSENTS

:2

N°2024-06-56:

Modification du tableau des emplois

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 078-217803808-20240624-20240656-DE

• 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de occuper les fonctions d'agent d'accueil

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances - Affaires Générales du 13 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de M Olivier LEPRETRE, Maire;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

2/ CRÉE:

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 34h hebdomadaires en périodes scolaires et 131.5h réparties pendant les vacances scolaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et agent de restauration collective.
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 14h, 14h, 13h et 6h hebdomadaires en périodes scolaires pour occuper les fonctions d'animateur périscolaire
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17.50 heures hebdomadaires, pour occuper les fonctions d'agent d'accueil

Chantal JANCEK

Secrétaire de séance

Olivier LE PRETRE Maire de Maule